

QU'EST CE QUE LE PAD?

Le Point d'Accès au Droit est un lieu d'accueil gratuit permettant d'apporter une information de proximité sur leurs droits et devoirs aux personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs.

Vous avez besoin d'une information ou d'un conseil juridique ?

Le PAD regroupe des permanences juridiques et administratives qui permettent à chacun :

De connaître ses droits avant d'accomplir toute démarche

Etre conseillé lors de désaccord ou de conflit avec ses voisins, sa famille, ses enfants, son employeur.

Etre aidé en tant que victime, s'informer sur la médiation familiale,

De résoudre un conflit à l'amiable
...

LES SERVICES ET PERMANENCES



Le CDAD

Conseil Départemental de l'Accès au Droit de l'Ain

Informations sur les droits et obligations.

Assistance et accompagnement dans les démarches administratives.

Aide à la compréhension des modes de résolution amiable des conflits.

Orientation vers les structures administratives, sociales ou associatives adaptées.



Le CIFF-CIDF

Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles de l'Ain

Accès au droit de la famille : mariage, divorce, union libre, filiation, succession...

Information sur la vie professionnelle : droit à la formation, mesures pour l'emploi...

Médiation familiale : accompagne les couples qui se séparent et construit avec eux des accords qui permettent une réorganisation de la vie de famille
Informe, oriente et accompagne les femmes victimes de violences.



Le conciliateur de justice

Saisir le conciliateur de justice est un moyen simple rapide et efficace de régler un litige par un accord amiable : querelle de voisinage ou de famille, conflit entre propriétaire et locataire ou entre copropriétaires, conflit entre un particulier et un professionnel.



L'avocat

Professionnel du droit, il vous oriente dans vos démarches juridiques.



Le délégué du procureur

Il met en oeuvre, à la demande et sous le contrôle du parquet, les mesures alternatives aux poursuites pénales décidées par le parquet : rappel à la loi, médiation pénale, mesure de réparation, composition pénale...



Le PAD, c'est aussi le lieu d'accueil

du comité de probation, de l'ADSEA (Association Départementale Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence), de l'AVEMA (Association d'Aide aux Victimes et de Médiation de l'Ain), de la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse)

HORAIRES DES PERMANENCES *

Accueil le mercredi de 14h à 18h et
les jeudi et vendredi de
9h à 12h et de 14h à 18h

Le CDAD

2 fois par mois de 9h à 12h
sur rendez-vous
Tél : 06 07 12 96 34
04 74 14 01 43

Le CIFF-CIDF

1^{er} jeudi du mois de 10h à 16h
Sans rendez-vous

Le conciliateur

1^{er} et 3^{ème} jeudi du mois
Prendre rendez-vous au PAD

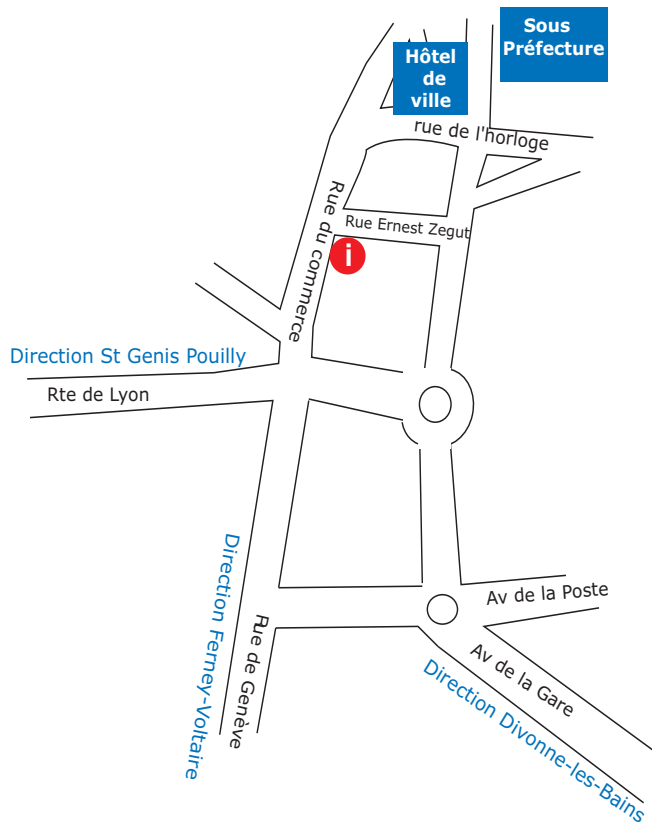
L'avocat

2^e samedi du mois de 9h30 à 11h30
Prendre rendez-vous au PAD

Le délégué du Procureur:

Sur convocation

* Les horaires des permanences sont donnés à titre
indicatif. Vous pouvez contacter le PAD pour tout
renseignement.



Point d'Accès au Droit :

Entrée : 148 rue du Commerce
Adresse postale : 28 rue Ernest
Zegut - 01170 GEX

Tél : 04 50 41 35 86
mail : pad@ccpg.fr



www.cc-pays-de-gex.fr

Le Point d'Accès au Droit du Pays de Gex

INFORMER

ECOUTER

CONSEILLER

